

Monsieur le Préfet des Bouches du
Rhône
Préfecture des Bouches du Rhône
2, bd Pierre PEYTRAL
13006 MARSEILLE

Marseille,
Le 24 juillet 2026

Monsieur le Préfet,

Depuis des mois le GCSMS SIAO13 que nous portons collectivement a reçu une succession d'instructions restreignant toujours plus les critères d'éligibilité à l'hébergement des publics vulnérables.

En quelques mois, la politique publique dont vous êtes le premier représentant en Région a en effet contraint le GCSMS SIAO13 à progressivement :

Etablir une sélection des demandeurs en fonction de critères de vulnérabilité, âge, maladie, femme avec enfants,

Puis ne plus orienter que les femmes victimes de violences intrafamiliales,

Puis réserver l'accès aux établissements CHU et CHRS aux seuls ménages issus d'hôtels, excluant de fait tous les autres,

Puis réduire l'accueil des femmes victimes à celles toujours sous le coup de menaces,

Puis exclure de l'accueil les mamans isolées comptant au moins un enfant de moins de trois ans au motif que ce public relèverait des obligations du Conseil Départemental.

L'accumulation de ces critères d'exclusion a conduit à un démantèlement quasi complet des possibilités de mise à l'abri des publics vulnérables dans le cadre de la politique publique conduite sur le terrain par le GCSMS SIAO13.

A ce jour, le 115 n'offre aucune solution pour 90% des appels reçus malgré l'ouverture des haltes de nuits, 267 personnes restant quotidiennement sans réponse. Le 115 perd progressivement tout son sens faute de solutions pour les publics.

Tout semble indiquer que la politique publique d'accompagnement de la rue au logement sur notre département est aujourd'hui focalisée à l'excès sur le respect d'une cible de nuitées hotellières de 1500 personnes par jour, soit 547 500 nuitées par an.

Nous ne pouvons, sur ce point, que vous faire part de notre profond désaccord. Cette cible hôtelière apparaît comme un objectif comptable dont l'atteinte est continuellement compromise par les opérations de renouvellement urbain, les évacuations de campements, les procédures engagées au titre de l'article 38 ainsi que par les dispositifs exceptionnels, notamment les plans Grand Froid et demain sans doute s'ajouteront les plans Canicule ; Tout ceci au détriment d'une politique publique qui devrait pourtant offrir de façon inconditionnelle une prise en compte globale des personnes les plus vulnérables.

Les acteurs associatifs de terrain que nous sommes constatons quotidiennement les risques majeurs encourus par les femmes auxquelles aucune solution d'hébergement n'est proposée. La vie à la rue accroît considérablement leur vulnérabilité face aux violences, notamment sexuelles, ainsi qu'aux situations d'exploitation et d'emprise. Le recours à des lieux de refuge précaires ou non sécurisés, tels que certains squats, ne garantit pas davantage leur protection. Les enfants qui les accompagnent subissent eux aussi les conséquences de cette instabilité : ruptures de scolarité, difficultés d'accès aux soins, insécurité permanente et atteintes possibles à leur développement. Sans accompagnement adapté, ces parcours d'errance peuvent avoir des répercussions profondes et durables sur leur santé, leur insertion sociale et leurs perspectives d'avenir.

Le coût financier et humain de ces exclusions cumulées, Monsieur le Préfet, produira dans les années à venir son lot de malheurs : violences, délinquance, traite d'êtres humains, trafics en tous genres, maladies mentales, exclus de notre société parce qu'ils n'ont reçu au moment où ils en avaient le plus grand besoin aucun soutien de l'Etat qui le leur devait pourtant.

Monsieur le Préfet, c'est bien un cri d'indignation que nous vous adressons et c'est aussi un combat que nous souhaitons porter à vos côtés : celui en particulier de disposer au sein du budget national des moyens nécessaires pour traduire dans les faits sur notre département qui en a le plus grand besoin la Fraternité et l'Egalité inscrites aux frontons des bâtiments de la République.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet d'être le garant de l'inconditionnalité de la mise à l'abri des personnes vulnérables hors de toute autre considération que leur besoin d'un abri immédiat, sûr et digne.

La situation est d'une telle gravité qu'elle nécessite une large concertation et l'émergence de solutions collectivement partagées.

Entre acteurs publics tout d'abord nous pensons aux discussions qui peuvent exister entre l'Etat et le Conseil Départemental. Il est urgemment nécessaire qu'elles trouvent une conclusion favorable car aujourd'hui certains publics sont totalement délaissés : une maman isolée avec un enfant de moins de trois et un enfant de plus de trois ans ne relèverait ni de la compétence de l'Etat ni de celle du département. Cette situation est bien évidemment inacceptable.

Nous vous remercions, Monsieur le Préfet, d'associer également largement à vos travaux l'ensemble des acteurs de terrain et nous sommes prêts à apporter toute notre expertise.

Nous avons appris avec consternation le gel des projets d'établissements de substitution aux hébergements hôteliers. Ceux-ci répondaient pourtant à un appel à initiatives de l'Etat. Ils se voient ainsi stoppés en pleine préparation. Il est selon nous tout à fait nécessaire de les réactiver pour faire face aux détresses qui ne manqueront pas de nous assaillir dans les mois à venir.

Il est également essentiel de rétablir les conditions d'une fluidité dans les établissements d'hébergement. La prise en charge des publics qui ne peuvent être amenés à une insertion rapide doit être un effort partagé par l'ensemble des acteurs. Nous avons proposé il y a quelques mois de rétablir une forme d'équité et une juste répartition des publics en orientant à parité les ménages issus des hôtels et ceux n'ayant encore bénéficié d'aucun hébergement. Nous vous remercions de réétudier cette proposition.

Ces points sont d'une importance telle pour les membres du GCSMS SIAO13 qu'ils interrogent très sérieusement nos gouvernances sur leur maintien au sein du groupement. L'accueil que vous réserverez à notre démarche sera déterminant. Ne plus être considérées que comme des exécutants conduirait probablement nos associations à se démettre. Notre Assemblée Générale, prévue le 24 septembre en décidera.

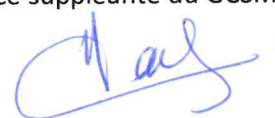
Nous nous tenons à votre disposition et vous prions, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de notre Haute considération.

Pour le GCSMS SIAO13

Christophe Magnan
Administrateur du GCSMS SIAO13



Katia Martinez
Administratrice suppléante du GCSMS SIAO13



Les membres du GCSMS SIAO13

Sara Logisol



Jane Panier



La Caravelle



Œuvre des prisons Polidori



Amicale du Nid



AAJT



L'Etape



FRF La Chaumière



Adamal



Armée du salut



HPF



Association Maison d'Accueil



St Jean de Dieu Forbin



ADJN



Groupe SOS



GCS Galile



Solidarité Femmes13



Ampil



Soliha



Vivacité



Les fédérations

FAS



URIOPSS



UNAFO



Fondation pour
le logement

